

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, rue Principale (RD 37), du 1^{er}
au 19 juin 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU l'incidence de chemisage du réseau d'assainissement, rue Principale à Schirrhein, entre la rue des Sapins et la rue du Foyer,
- VU la demande formulée par la société AXEO de Hoerdts en date du 19 mai 2026,

ARRETE

- Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.H., du 1^{er} au 19 juin 2026.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier
- Article 3 : L'entreprise intervenante, AXEO, installera les dispositifs de signalisation sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim,
 - La Communauté d'Agglomération de Haguenau,
 - L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT